

# VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

## CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE 7 février 2022

Le projet de règlement 878 devrait faire l'objet d'une assemblée publique de consultation en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais considérant les restrictions de la santé publique, il fait également l'objet d'appel de commentaires écrits.

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 10 janvier 2022, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #878 intitulé :

*Ayant pour objet de modifier l'article 9.4.1 du règlement de zonage 707 pour les usages secondaires autorisés à un usage agricole ou forestier*

#### DESCRIPTION

Modifier les usages secondaires autorisés à un usage agricole ou forestier en modifiant l'article 9.4.1.

#### LOCALISATION

L'ensemble du territoire de Saint-Honoré

- Que ce projet peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse : [www.ville.sthonore.qc.ca](http://www.ville.sthonore.qc.ca) / actualités / information municipale COVID-19 ou au bureau de la Ville au 3611 boulevard Martel.
- Que les commentaires écrits doivent être envoyés à la Ville à l'adresse courriel suivante : [admin@ville.sthonore.qc.ca](mailto:admin@ville.sthonore.qc.ca) avant le 7 février 2022.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce onzième jour de janvier  
deux mille vingt-deux.**


  
Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 11 janvier 2022, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

  
\_\_\_\_\_